

AUTORITÉS JUDICIAIRES

CASE POSTALE 3174
2001 NEUCHÂTEL

Faculté de droit
Par Mme la Doyenne Florence Guillaume
Université
Av. 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Ordre des avocats neuchâtelois
Maître Christophe Schwarb
Bâtonnier
Rue du Bassin 6
2000 Neuchâtel

ANAS
c/o M. Marcel Egger, Etude KGG
rue de la Serre 4
2001 Neuchâtel

Neuchâtel, le 5 avril 2012

Places de stage pour avocats stagiaires au sein des Autorités judiciaires neuchâteloises

Madame la Doyenne,
Monsieur le Bâtonnier,
Monsieur,

Les différentes instances des Autorités judiciaires neuchâteloises ont évoqué récemment des questions liées à l'offre de stages en leur sein et entendent communiquer leur disponibilité à accueillir des avocats stagiaires. C'est la raison pour laquelle nous faisons appel à vous, afin que cette information soit diffusée largement auprès du public intéressé.

Les différentes instances, à savoir le Ministère public, les Tribunaux régionaux et le Tribunal cantonal, et parmi elles les différents sites, sont susceptibles d'accueillir des avocats stagiaires pour une durée de six mois sur les 24 mois de stage à accomplir. Dans la mesure où chaque instance offre un travail spécifique, avec les avantages et inconvénients qui y sont liés, le présent courrier est également l'occasion d'exposer les grandes lignes de ce qu'un avocat stagiaire peut attendre auprès de chaque instance. En ce sens, nous espérons que la présente description pourra susciter des vocations.

S'agissant plus particulièrement de notre offre, elle peut se résumer comme suit :


- pour le Ministère public : Le Ministère public accueille des stagiaires soit au parquet général soit dans un parquet régional, en général pour une durée de six mois. En fonction des possibilités, un passage d'un site à l'autre en cours de formation n'est pas exclu. La formation est bien sûr axée avant tout sur le droit pénal et la procédure pénale ainsi que sur certains éléments de droit privé et administratif notamment dans le domaine de la criminalité économique. La possibilité de suivre un procureur pendant sa semaine de permanence peut représenter une expérience personnelle enrichissante mais parfois aussi éprouvante. Le stage au ministère public se conçoit aussi bien au début qu'à la fin de la formation.
- pour les Tribunaux régionaux : Le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, à Boudry et à Neuchâtel, et le Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, à La Chaux-de-Fonds, offrent la possibilité d'effectuer un stage de six mois en début ou en fin du stage d'avocat. Les stagiaires ont l'occasion de se familiariser avec l'ensemble des matières civiles et pénales traitées au sein des sept sections des Tribunaux régionaux que sont la chambre de conciliation, le tribunal civil, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, le tribunal pénal des mineures (à Boudry et à la Chaux-de-Fonds uniquement), le tribunal de police, le tribunal criminel et le tribunal des mesures de contraintes. Les tâches confiées aux stagiaires comprennent surtout la rédaction de projets de décisions et d'avis de droit, sous la responsabilité de différents magistrats. En leur qualité de tribunal de première instance, les Tribunaux régionaux tiennent des audiences quotidiennement, auxquelles les stagiaires peuvent assister dans une large mesure. La possibilité leur est ainsi offerte de participer au déroulement de l'ensemble d'une procédure de première instance, du dépôt de la requête à la rédaction de la décision finale, après avoir assisté à la procédure probatoire. Les stagiaires sont également associés au fonctionnement des greffes, auxquels ils ont largement accès.
- pour Tribunal cantonal : Le Tribunal cantonal offre la possibilité d'effectuer un stage de six mois dans trois domaines d'activité différents, soit en matière civile, pénale et administrative, à raison de deux mois chacun. Le travail confié consiste essentiellement en la rédaction de projets d'arrêts, sous la direction du juge instructeur. L'accent est alors mis sur les questions de procédure, la cohérence du raisonnement et la qualité rédactionnelle. Outre l'intervention dans chaque dossier, du juge instructeur concerné, le stage est chapeauté par un magistrat cantonal qui coordonne l'intervention des autres juges et le travail qui est confié. Bien que secondaire dans l'activité des magistrats du Tribunal cantonal, la possibilité sera offerte aux stagiaires de participer, dans la mesure des possibilités, à des audiences. Le Tribunal cantonal privilégie les stages effectués durant les six derniers mois des 24 mois de formation, sans toutefois que la règle soit absolue. Les progrès du stagiaire seront examinés régulièrement, depuis l'entretien de début de stage qui fixe les objectifs, dépendant des connaissances déjà acquises par le candidat, jusqu'à un bilan de fin de stage. Le Tribunal cantonal offre deux places de stage, idéalement avec des entrées en fonction décalées tous les trois mois.

Nous souhaiterions encourager les candidatures, sachant qu'à l'heure actuelle plusieurs places sont vacantes. Les offres de service peuvent être adressées à Mme Sandrine Di Paolo, Secrétaire générale des autorités judiciaires, Château 12, 2000 Neuchâtel. Les candidats peuvent très bien, en plus de l'indication de leurs périodes de disponibilité, avancer l'ordre de préférence parmi les différentes instances et sites existants.

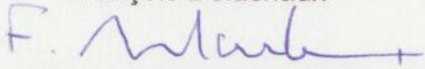
Nous vous remercions de communiquer la présente parmi les professeurs, assistants et étudiants, à vos membres, ainsi qu'au public intéressé et restons à votre entière disposition pour toutes questions que vous pourriez avoir.

Croyez, Madame la Doyenne, Monsieur le Bâtonnier, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

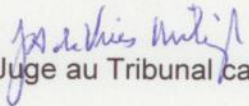
Sandrine di Paolo


Secrétaire générale

François Delachaux


Juge au Tribunal cantonal

Jeanine de Vries Reilingh


Juge au Tribunal cantonal